



Harcelement moral contre des enfants

Par **nyny46400**, le **07/04/2012 à 12:57**

Bonjour, rn je suis avec mon compagnon qui depuis un certain tps rencontre avec la mère de ses enfants de plus en plus de difficulté et sa en pire de jours en jours elle a emmener en premier lieu 2 de ses enfants a la gendarmerie pour qu' ils témoigne contre leur père(mon compagnon) car suite a des coups porter par le compagnon de la mère sur l aîné mon compagnon a péter un câble et la menacé de le crever une mesure éducative est d'ailleurs lancer a cause de sa mais depuis la mère n 'arrete pas sa 2 éme visite a la gendarmerie c'était pour que son fils aîné qui a reçu les coup dise qu'il avait tout inventer et que si il avait fait sa c'était parce que son père était absent et du coup l'aîné a porter plainte contre son père (mon compagnon) alors que quand on le voit tous les enfants emette le souhait de venir vivre avec leur père et même devant l'éducateur et le psychologue de la mesure éducative on a l'impression que la mère et son compagnon leur font un harcèlement moral sa devient pire de jours en jours. Je me demandé si mon compagnon ne pouvait pas porter plainte contre la mère pour harcèlement moral a l'encontre des enfants car malheureusement pour l instant mon compagnon n'a aucun droit de visite ni d hebergement mais il compte saisir le JAF pour demander une garde alterné en attendant j'ai peur pour les enfants surtout l'ainé qui lors de notre dernière entrevu n 'en pouvait plus car sa mère son compagnon n'arrêter pas de lui dire que c'etait de sa faute si il y avait la mesure éducative car il avait tout dit a linfirmierie de l école .Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **07/04/2012 à 14:24**

Bonjour, saisissez le jaf en référé avec un avocat cela ira plus vite et demandez à ce que les enfants soient entendus avec leur propre avocat qui est gratuit pour les mineurs, ceci bien-sur si vous ne trouvez pas un arrangement amiable écrit avec la , cordialement

Par **nyny46400**, le **08/04/2012** à **08:54**

Merci pour votre réponse mais un arrangement a l'amiable je pense que cela va être difficile même a l'écrit elle fait tout pour que les enfants ne voyent pas leur père la preuve ce week-end il y avait chez nous une chasse aux oeufs de pâque organiser et un des enfants a dit a la mère qu'ils avaient vu leur père et qu'ils lui avait demander de venir du coup la mère les a puni de sorti quand aux enfants ils ont tellement peur d'être puni si ils me parle ou si ils perlent a leur père que je suis pas sur qu'ils parlent devant le juge leur mère et son compagnon auront le temps de leur faire un lavage de cerveau mais merci quand même de votre réponse et on va quand même essayer on verra

Par **cocotte1003**, le **08/04/2012** à **13:45**

Bonjour, les enfants ne parlent pas devant le juge. Leur avocat les reçoit à son cabinet et le jour de l'audience les enfants ne sont pas là, c'est le juge qui parle pour eux, cordilement